



Séance du Conseil Municipal du vendredi 2 février 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 2 février 2024

N°19/Syndicats intercommunaux

**Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) -
Rapport d'activité 2022**

Le vendredi 2 février 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 25 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Géraldine MEDDA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé :

Absent :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) a examiné, lors de sa séance du 26 juin 2023, le rapport d'activité de l'exercice 2022.

M. le Maire explique qu'aux termes de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que le SIGEIF a pour vocation le contrôle de l'acheminement de l'énergie, le conseil, l'information, le soutien et le subventionnement de ses communes adhérentes en matière de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et l'achat d'énergie pour le compte des collectivités d'Ile-de-France dans le cadre de l'ouverture des marchés.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport. Par ailleurs, il précise qu'une synthèse du rapport d'activité ainsi qu'une note reprenant les chiffres clés de la commune sont jointes à la présente.

ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 2 février 2024

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) du 26 juin 2023 prenant acte du rapport d'activité 2022,

VU le rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de- France (SIGEIF) au titre de l'année 2022,

CONSIDERANT la présentation en Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement durable du 18 janvier 2024,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité de l'exercice 2022 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Géraldine MEDDA

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :

12 FEV. 2024

Transmission en Sous-préfecture le :

12 FEV. 2024